



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 15 décembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 5 décembre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Khadija LANNABI donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Aline KUJAWINSKI donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Micheline MAYEUX
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet Motion de soutien au tissu associatif

Le territoire du Pas-de-Calais dispose d'un riche tissu associatif, intervenant dans tous les domaines du quotidien. A Loison-sous-Lens, ce sont plus de 40 associations qui œuvrent dans nos quartiers.

Au niveau national, les associations représentent 13 millions de bénévoles, 90 000 emplois qui agissent dans divers domaines, notamment la lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui en France, ce sont en effet 10 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ce nombre a augmenté, augmentant de fait les demandes d'aides auprès des associations.

A cela s'ajoute les coups de rabot du Gouvernement dans le projet de Loi de Finances de 2026.

Le 11 octobre dernier, face aux perspectives budgétaires désastreuses, les associations s'étaient déjà mobilisées afin d'interpeller le Gouvernement sur les risques liés aux coupes budgétaires. Malgré cette mobilisation historique, le texte prévoit des baisses drastiques des enveloppes budgétaires pour les associations. Ainsi, c'est une baisse de 16% pour la mission aide publique au développement, qui s'ajoute à la baisse de 40% de la loi de finances 2025. Mais également une diminution de 95% des crédits alloués aux tiers-lieux. Ses diminutions des aides directes se couplent avec les efforts demandés aux

collectivités, à hauteur de 8 milliards. Indirectement, ce sont des financements aux associations qui diminuent également.

Or, les associations sont un maillon essentiel de la cohésion sociale : animation de lieux de convivialité, services et aides aux plus démunis, associations culturelles, sportives etc.

16 000 emplois sont menacés par ces coupes dans notre région. Dans son rapport de juin 2024, le Conseil Economique, Social et Environnemental indique que depuis 10 ans, la part des subventions publiques dans le budget des associations a diminué de 41%. Face à la rigueur budgétaire, c'est encore et toujours les associations qui trinquent.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- De réaffirmer son soutien aux associations
- D'appeler les parlementaires et le Gouvernement à revenir sur ces coupes, afin de préserver la richesse du mouvement associatif sur nos territoires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 16 décembre 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA